

Conseil du 1 décembre 2016

- **Réhabilitation de l'ancien presbytère** : Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 1er septembre 2016, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancien presbytère pour la création d'une maison des associations au Cabinet Bucaille & Wiener. Après réflexion et considérant que les besoins des associations ne justifient pas le projet de maison des associations dans l'ancien presbytère, le Conseil Municipal décide d'abandonner ce projet et d'étudier la possibilité de transférer la mairie dans l'ancien presbytère et de créer une maison des associations dans la mairie actuelle. Il convient donc de résilier le contrat de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancien presbytère pour la création d'une maison des associations, et de lancer une nouvelle consultation de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'ancien presbytère en mairie.
- **Remplacement du moteur de la hotte de la cuisine centrale** : la hotte actuelle de la cuisine de la salle polyvalente est vétuste et manque de puissance, il faut donc la remplacer. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par AER'EAU CONTROL d'Acigné pour l'installation d'une tourelle d'extraction plus performante, pour un montant de 2 202,00 € H.T. (2 642,40 € TTC).
- **Aménagement secteur du Jannay** : une partie du réseau d'eaux pluviales de ce secteur est manquante ou fortement endommagée, ce qui nécessite le remplacement de ce dernier sur environ 30 ml. L'estimatif de ces travaux fait par l'entreprise Colas s'élève à 7 777,00 € H.T. (9 332,40 € TTC).
- **Nouveau projet d'extension du magasin LIDL** : suite à l'avis défavorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (C.D.A.C.) du 12 juillet 2016, la SNC LIDL a déposé un nouveau projet d'extension et de réaménagement pour son magasin de Pluduno. Ce projet prévoit une extension de la surface de 428 m². Après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention), le Conseil Municipal émet un avis favorable au nouveau projet d'extension présenté du magasin LIDL situé sur la commune.
- **Demande d'ouverture dominicale pour 2017 des commerces de détail** : la loi du 6 août 2015 a étendu la possibilité d'ouverture dominicale des commerces à l'initiative des maires en portant le nombre de dimanches d'ouverture possible de 5 à 12. La liste des dimanches d'ouverture doit être arrêtée par le Maire, après avis du Conseil Municipal, avant le 31 décembre de l'année précédente. Suite à sa demande d'autorisation, les magasins LIDL et LECLERC pourront ouvrir les dimanches 24 et 31 décembre 2017, de 8h30 à 19h30.
- **Participation des communes pour les élèves de la classe ULIS** : le Conseil Municipal décide de demander aux Communes de résidence des élèves de la classe ULIS une participation aux frais de fonctionnement de 514 € par élève pour l'année scolaire 2016-2017.
- **Vente de terrains Z.A des trois Croix** : suite à deux demandes d'acquisition de terrains dans la Zone Artisanale communale des Trois Croix, le Conseil Municipal accepte de vendre à M. et Mme Cornillet Jacky (SCI en cours de constitution) la parcelle cadastrée section ZD n° 179 et une partie du chemin cadastré section ZD n° 180, situés dans la Z.A. des Trois Croix, pour une superficie d'environ 2 070 m². A M. Outil Mickaël et Mme Dupas Aurélie (SCI en cours de constitution) une partie de la parcelle cadastrée section ZD n° 242, située dans la Z.A. des Trois Croix, pour une superficie d'environ 1 600 m². Le prix de vente est fixé à 12,50 € H.T. le m². Les frais de bornage et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.
- **Dénomination « Allée de la Ville Pèlerin »** de l'impasse située entre les lieux-dits « La Ville Pèlerin » et « La Grosserais ». Attribution des numéros de 1 à 5 aux habitations.
- **Elections au futur conseil communautaire** : un conseiller titulaire et un conseiller suppléant de Pluduno siégeront au sein du conseil communautaire de DINAN AGGLOMERATION issu de la fusion au 1er janvier 2017 de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes de Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin. L'élection faite au sein du Conseil Municipal donne les résultats suivants :
Conseiller titulaire : Michel RAFFRAY
Conseiller suppléant : Roland ARNOLD
- **Questions diverses**
Le Conseil Départemental accorde une subvention de 2 609 € pour la création de la liaison piétonne

sur la R.D. n° 768 (dans le cadre des recettes des amendes de police relatives à la circulation routière).

